

Collectif de  
Défense des utilisateurs du  
Chauffage urbain de  
Clichy



## **La Commissions de suivi du chauffage urbain votée lors du conseil municipal du 21/12/2011**

En date de la mi-septembre 2012, la commission en question n'existe toujours pas.

Nous compléterons le document quand elle deviendra une réalité.

Dans l'immédiat nous avons repris, principalement, la réunion de la simili-commission du 15 décembre 2011 qui a permis à M. le Maire de créer la procédure d'urgence lors du conseil municipal du 21/12/2011.



Parti  
Radical  
de Gauche

Accueil | Contact

Fédération des Hauts de Seine

Mireille Gitton  
Présidente

www.prg92.org



#### Qui Sommes-Nous ?

- Membres du Secrétariat National
- Le Bureau
- Comité Directeur
- Délégués Communication
- Jeunes Radicaux
- Fédération
- Histoire de la Fédération
- Renseignements
- Adhérer
- Président d'Honneur

#### Les Cercles

- Cercle d'Antony
- Cercle d'Asnières
- Cercle de Chaville / Sèvres
- Cercle de Clichy-Levallois
- Cercle de Colombes
- Cercle de Courbevoie
- Cercle de Levallois-Perret
- Cercle de Meudon
- Cercle de Montrouge
- Cercle de Nanterre
- Cercle de Rueil

#### Liens

- Site National
- sites politiques du Parti Radical de Gauche
- Blogs

#### EDITO

### Chauffage urbain : deux verrous à faire sauter ! par Guy Schmaus (sénateur Honoraire)

6 janvier 2012 | Fédé Serge Setterrahmane

Le groupe des élus Radicaux : clichy écologie conduit par Mireille Gitton qui tout comme le groupe PCF a voté le protocole d'accord avec la société de chauffage urbain publie le communiqué de mr Guy Schmaus (conseiller municipal de Clichy et Sénateur honoraire) et s'associe à ses propositions.

"Quelle est la teneur du protocole entre Clichy et la société de chauffage urbain ? Une baisse de 20% des tarifs de la vapeur sur la base de ceux d'avril 2011, une nouvelle chaufferie à bois, l'arrêt de la vente à moitié prix du chauffage à Levallois, une commission de suivi... Même si ça ne fait pas le compte, nous avons néanmoins voté ce protocole parce qu'il constitue un premier pas en avant. Seuls, les élus verts ont fait le choix stérile de ne pas participer au vote. Il reste deux gros verrous à faire sauter : celui du remboursement des factures astronomiques payées depuis tant d'années par les Clichois et celui des tarifs encore bien plus chers que la moyenne nationale. Parallèlement, nous demandons qu'un cabinet d'experts indépendant, étudie le bien fondé d'une chaufferie à bois et que la commission de suivi se réunisse souvent pour vérifier les comptes et les engagements pris en accordant toute leur place aux locataires et aux copropriétaires. On le voit, le dossier du chauffage urbain de Clichy est loin d'être clos. C'est dire à quel point votre action, à vous locataires, à vous copropriétaires et à vous contribuables Clichois doit se poursuivre et s'amplifier. Vous pouvez compter sur notre soutien. Il vous demeure entièrement acquis." Guy Schmaus

#### Remarques du CDCC :

- nous n'avons aucune nouvelle concernant les deux points,
- en date de mi-septembre la commission n'a toujours pas été créée.

# COMpte Rendu de la Commission ad hoc de suivi de l'évolution de la concession du réseau de chaleur

**Jeudi 15 décembre 2011 à 20H45**

**Salle Louise Michel – maison des associations, Clichy-la-Garenne**

## **Participants :**

### **Commune de Clichy-la-Garenne**

M. CATOIRE, Maire de Clichy-la-Garenne, Conseiller général

Me Sébastien MABILE, avocat Lysias Partners.

### **Elus:**

JP AUFFRET, Premier Adjoint

M. SYLLA, Adjoint au Maire

Mme DUMAS-MARGUERY, Adjointe au Maire

M. COCHEPAIN, conseiller municipal

M. FOURNIER, conseiller municipal

M. MUZEAU, conseiller municipal

M. SCHMAUS Conseiller Municipal

### **Absents excusés :**

Mme GALINIE, Adjointe au Maire

M. BENABDALLAH, Adjoint au Maire

M. SARROT conseiller municipal,

### **Bailleurs sociaux :**

I 3F M. BOURGEOIS

OPH de Clichy M. MENARD

### **Copropriétaires :**

Mme LAUZERAY (présidente de la CDCC)

M. ODORICO

Mme ROLAND

### **Amicales des locataires:**

Mme CREMIEUX, CSF

M. BRACHET, UACI

Absent excusée Mme JAUNEAU, CNL

Mme HAMDY TERCHI, CSF

### **Etablissements publics :**

M. RICHARD, Fondation Roguet

M. VAST, Lycée Auffray

## Ouverture de la réunion :

Cela revient à tromper les clichois sur nos écrits

**M. le MAIRE** introduit la séance et l'évolution du dossier et indique que les discussions entre conseils ont abouti à une nouvelle proposition qui tend :

- à une baisse immédiate de 20% ce qui représente pour un F3 une baisse de 350 € ;
- à la mise en place d'une chaufferie bois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui aboutira à une nouvelle réduction de 10% des frais de chauffage.

Il indique que le courrier de la CDCC reçu le 8 décembre fait état « de l'urgence à conclure un accord en 2011 ». La ville doit faire face à un calendrier particulièrement serré avec une date butoir au 31 décembre 2011 compte tenu de l'article 25 et de la clause de révision du tarif. Il indique que ce dossier est particulièrement complexe par sa technicité.

**M. SCHMAUS** demande à ce que les modalités de fonctionnement de la commission soit fixées.

**M. MENARD** fait un compte rendu de la réunion avec l'USH et indique qu'il y a un consensus pour poursuivre les négociations vers un contrat lisible, moins inflationniste, avec une baisse de tarif « appréciable » notamment au-delà de 2014.

**Me MABILE** du cabinet Lysias Partners, avocat conseil de la Ville et de l'OPH, présente les données contractuelles (contrat de concession et convention tripartite), les spécificités techniques régissant le réseau vapeur clichois, les perspectives juridiques ainsi que les enjeux de ce dossier et les points forts des nouvelles propositions de la SDCC qui tendent à une baisse significative, immédiate et durable des tarifs pour les clichois.

Les principales avancées, dans le cadre du projet global, sont les suivantes :

Construction d'une chaufferie bois/biomasse de 5 MW

- . mise en service industrielle (MSI) prévue au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- . Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) répondant à la réglementation en vigueur à la date de prise d'effet du protocole

Les principales avancées sont les suivantes :

. La SDCC s'engage à garantir un taux d'énergies renouvelables supérieur à 50% : Si le taux d'ENR de 50% n'est pas atteint, la SDCC facturera les abonnés à un taux de 19,6% et fera un avoir d'un montant égal à l'écart de TVA sur la facture suivante aux Abonnés ne récupérant pas la TVA

Baisse immédiate de 20% sur le tarif TTC d'avril 2011

- > Soit de 113,25 € TTC / MWh à 90,6 € TTC / MWh

Baisse complémentaire de 10% sur le tarif TTC d'avril 2011, soit 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2014

- > Soit de 113,25 € TTC / MWh à 79,25 € TTC / MWh

Prolongation pour une durée de 17 ans au-delà de l'échéance normale

- > Soit une concession prolongée jusqu'au 30 septembre 2032 dans le cadre de la loi Grenelle du 12 juillet 2010.

Les dépenses GER font l'objet d'une programmation pluriannuelle révisable tous les 3 ans. Les dépenses à réaliser en année N seront présentées au délégant au dernier trimestre de l'année N-1.

Le niveau des tarifs et la composition des formules de révision pourront être soumis à réexamen tous les 3 ans (en lieu et place de 5 ans actuellement) : soit en 2014, 2017, 2020, 2023, 2026 et 2029

Subventions :

- > La SDCC s'engage à déposer dès la prise d'effet du protocole un dossier de subventions auprès de l'ADEME (fond chaleur) et du Conseil général

M. le Maire, comme lors du conseil du 21/12/11 oublie volontairement le reste du courrier !

Cette baisse est liée à la TVA 5,5% et non à une gracieuseté de la SDCC !

1 - Dans le projet de protocole du 30 août 2011, c'est la Ville qui se chargeait de tout. Notre collectif avait réagi.  
2 - Dans les autres villes (Nantes par ex..) le contrat est lié à l'obtention des subventions.  
A Clichy, subvention ou pas, les clichois en reprennent pour 20 ans.

Cette situation sera claironnée par M. le Maire lors du conseil du 21/12/11 : une baisse importante des charges supportées par le réseau clichois.

**Le nouveau scandale :** le protocole ne prévoit aucunement une baisse corrélative des tarifs supportés par les clichois. C'est la SDCC qui empêche ces baisses.

- La Commune s'engage à déposer dès la prise d'effet du protocole un dossier de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France
- Les subventions perçues viendront minorer le tarif de vente de la chaleur.

#### Révisions des puissances à souscrites

- Le nouveau tableau des puissances à souscrire en annexe et servira de base à la facturation
- Ces nouvelles puissances pourront être révisées 3 ans après la date de signature des Contrats d'abonnements si diminution de la surface chauffée ou amélioration de l'isolation du bâtiment

Echéance de la convention tripartite fixée à 2015 au lieu de 2018

#### Maîtrise de la consommation énergétique

- La SDCC s'engage à réaliser à ses frais des opérations d'accompagnement des usagers
- La SDCC s'engage dans ce cadre à instruire à ses frais le volet technique des dossiers de demande de certificats d'énergie (CEE) déposés par la Commune, l'OPH, les bailleurs et copropriétés
- La SDCC s'engage à apporter son concours à la mise en place de contrats de performance énergétique ou de contrats d'intéressement sur les réseaux secondaires

**Mme LAUZERAY** présidente de la CDCC souhaite avoir des précisions sur le rattachement à Levallois et savoir si les 17% de pertes réseaux sont imputables à ce rattachement.

Elle indique que la SDCC doit remettre à niveau « comme si on avait une nouvelle concession » Enfin elle précise qu'une revue juridique concernant la loi sur le Grenelle II mentionne que la prolongation de la DSP requiert des investissements lourds. N'aurait-on pas eu intérêt à relancer une procédure – qui est la règle- et non à prolonger la DSP ?

**Me MABILE** du cabinet Lysias Partners, avocat conseil de la Ville et de l'OPH, précise que la prolongation doit permettre de financer des investissements, étant précisé que la durée de la prolongation doit être proportionnelle aux investissements réalisés. C'est la raison pour laquelle, la prolongation initialement prévue a été revue à la baisse et passe aujourd'hui à 17 ans. Il évoque également le contexte de la résiliation qui contraindrait la ville à indemniser le délégataire sur les 2 contrats (concession et convention tripartite) à hauteur de plusieurs millions d'euros.

**Mme LAUZERAY** présidente de la CDCC s'interroge sur la question des puissances souscrites en relevant que ce n'est pas une compétence de la ville mais des copropriétés et des bailleurs. Elle souhaite la mise en place d'une commission transparente et un accès aux documents.

**Mme MAGUARIAN**, DGST, indique que la CPCU envisage la construction d'une unité de production Biomasse avec Cogénération sur le Port de Gennevilliers afin d'atteindre le seuil de 50% d'énergies renouvelables étant précisé que le taux d'énergies renouvelables et de récupération n'est que de 40% aujourd'hui. Ce projet nécessitant un investissement de plusieurs centaines de millions est encore en attente de validation financière. Il ne pourrait voir le jour avant 2015/2016. Le prix actuel de la CPCU est à rapprocher de la densité de raccordement sur Paris. Elle indique que la densité du réseau CPCU est plus importante que sur le notre et que concernant la perte de notre réseau de chaleur, le réseau de la ville est impacté par deux contrats : la DSP et la convention tripartite, étant précisé que cette dernière n'a pas les mêmes règles que celles de la DSP. On note en 2009 une perte de 17% et un rendement de 83% et en 2010 une perte de 14%. En conclusion, les pertes « réseau » doivent être analysées au regard de la nature des 2 contrats, de la nature du réseau lui-même: le rapport 2010 indique qu'elles ont baissé.

**Mme MAGUARIAN**, DGST, indique la ville veut s'exonérer de la convention tripartite car elle pèse en partie sur nos pertes réseau. Il est noté que la solution GER permettra des investissements importants sur notre réseau pour lutter contre la perte de chaleur. Elle souligne que notre réseau de chaleur produit de manière instantanée toute la production d'eau chaude sanitaire et qu'il s'agit d'un vrai confort pour lutter contre la légionelle mais qu'à contrario cela implique des puissances importantes.

Ce n'est pas vrai : le compte d'exploitation prévisionnel 2012 de la SDCC démontre clairement une perte de 16%. Il entérine, par la même occasion, en la rendant officielle, cette perte anormale.

Imposition unilatérale des puissances, - sans discussion possible. D'où une situation discriminatoire

Cette petite phrase pour parler d'un des problèmes les plus épineux de la situation actuelle.

Alors pourquoi avoir engagé ces procédures judiciaires et avoir menacé à plusieurs reprises, par écrit et oralement, la SDCC d'une rupture du contrat.

**Mme CREMIEUX**, de la CSF, indique accueillir favorablement la constitution de cette commission avec une égalité entre les représentants. Elle souligne sa crainte que la date du 31 décembre ne soit trop précipitée. Elle indique que le rapport entre les charges locatives et le pouvoir d'achat constitue la priorité de son association et qu'elle souhaite une vraie transparence dans la communication des documents de l'OPH. Elle fait des remarques sur la réunion avec l'USH et demande la simulation des propositions de baisse tarifaire sur les F3 / F4. Elle demande à M. COCHEPAIN s'il prendra part au vote au conseil municipal alors qu'il est salarié de GRDF.

Risque de conflit d'intérêts.

**M. MENARD**, Directeur de l'OPH indique que les charges de chauffage sont importantes selon l'USH et rappelle les simulations faites dès août 2011. Il évoque aussi les points sur lesquels l'USH a cru bon d'insister : la prolongation de la concession ne doit pas être trop importante et la transparence. M. MENARD indique que c'est ce vers quoi on tend aujourd'hui et précise que l'USH ne souhaite pas accompagner la ville sur ce dossier ni se prononcer.

On peut se demander pourquoi.

**Me Mabile** précise que le protocole met l'efficacité énergétique au cœur du projet global. C'est ainsi que les factures énergétiques des ménages pourront être réduites par la baisse du tarif d'une part et la baisse des quantités nécessaires en terme de chauffage grâce à un travail sur l'isolation des bâtiments. Il précise que la simulation est la suivante : 350 € d'économie sur la facture de chauffage, par an, pour un logement lors du projet d'aout et environ 400 € dans le cadre des nouvelles propositions.

Les tarifs proposés demeurent encore 30% plus chers que le tarif moyen des réseaux français.

**Mme CREMIEUX**, de la CSF, indique vouloir disposer du rapport AMORCE.

**M. le MAIRE** souligne que la ville a déjà délibéré sur les contrats de performance énergétique lors de sa séance du 8 décembre 2010 en approuvant le projet de convention proposé par le SIPPAREC et habilitant celui-ci à obtenir, pour son compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisées par la Commune sur le territoire du SIPPAREC dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article 15 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique

**M. BOURGEOIS, I3F** considère que la baisse des tarifs est une bonne chose mais que les documents arrivent trop tard ce qui est le cas ce soir pour les projets d'avenants et de protocoles.

Entre le projet de protocole du 30/08/11 et celui du 21/12/11, la Mairie il n'était pas possible d'être plus rapide.

**M. BRACHET de l'UACI** souhaite savoir s'il y a encore aujourd'hui une marge de négociation possible et demande au Maire l'état de ses réflexions ce qu'il reste à faire.

**M. le MAIRE** rappelle le courrier qu'il a reçu de la CDCC. Il indique que ce dossier est éminemment politique.

M. Le Maire indique qu'il y a bien un calendrier mais que le point sur le réseau de chaleur n'a pas été ajouté au conseil municipal du 21 décembre qui a été convoqué rapidement sur une question relative au personnel communal. M. le Maire indique qu'il peut toujours y avoir des ajustements aux documents qui leur ont été transmis ce soir. Cependant s'il constate que l'on n'est pas prêt, il ne mettra pas ce point à l'ordre du jour du CM du 21 décembre. Il indique que si la SDCC n'avait pas baissé la durée de la prolongation initiale, il n'aurait même pas provoqué cette réunion même s'il souligne que la baisse des tarifs est importante.

Utilisation détournée de la commission.

Il indique que sa responsabilité politique est aujourd'hui de mettre ou non ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

A croire que sans le collectif rien ne se serait passé ! De qui se moque-t-on ? Des clichois.

**M. BOURGEOIS, I3F** indique qu'il est favorable au passage des avenants et du protocole au prochain conseil municipal.

**Me MABILE** du cabinet Lysias Partners, avocat conseil de la Ville et de l'OPH, apporte une précision sur le calendrier il rappelle la clause de révision des tarifs en 2011 tâche à laquelle la ville s'est attelée depuis 2010 notamment dans le cadre des travaux de la commission ad hoc. Il précise en outre que la ville ne pourra plus utiliser les dispositifs de la loi Grenelle II à partir de septembre 2012 et ne pourra plus négocier quoi que ce soit dès le mois d'avril 2012 probablement. Il fait lecture des tarifs de

Un an pour aboutir à ce protocole ! Là aussi, de qui se moque-t-on ? Des clichois, une nouvelle fois. Il faut peut-être changer d'avocats.

chaleur Novembre 2011 en progression déjà de 5.5 % par rapport à Avril 2011 ( tarif de référence ) et ce hors la hausse prochaine annoncée du gaz. Il indique une possible rupture de négociation et bien avoir conscience des conséquences notamment sur une envolée des tarifs jusqu'à septembre 2015.

Les tarifs sont réglementés à travers des calculs très précis. Idem pour ceux proposés dans la protocole.

En réalité, M. le Maire a utilisé une procédure d'urgence !

**M. FOURNIER**, indique que la ville a un couteau sous la gorge avec cette date butoir. Il dit qu'il convient d'examiner les propositions faites entre aout et décembre 2011. Ensuite, concernant la chaudière biomasse, un cabinet d'expert en énergie indépendant doit être mandaté pour étudier de sa pertinence de même pour la géothermie. Ce cabinet d'expert indépendant pourrait aider à faire le bon choix.

Il indique que :

- 17 ans : il n'y a pas d'effort énorme – 3 ans de réduction c'est insuffisant
- La baisse des tarifs : 30% de baisse immédiate aurait été intéressant
- 2 millions pour l'office public, c'est n'est pas beaucoup au vu des sommes avancées par le cabinet Pille
- En conclusion, les avancées sont trop limitées. Il indique être défavorable au passage du dossier en l'état au Conseil municipal
- Il évoque le rapport Pille qui évaluerait à 100 millions le préjudice.

**M. le MAIRE** indique que si les autres avis des élus sont identiques, rien ne sera mis à l'ordre du jour du CM convoqué le 21/12/2011.

**Mme RICHARD**, Directrice de la Fondation Roguet indique être favorable au passage de cet avenant compte tenu des éléments indiqués. Elle indique qu'il vaut mieux déjà « prendre » ce que l'on nous propose. Elle indique que si l'on demandait leur avis aux personnes âgées, elles souhaiteraient bénéficier d'une réduction immédiate du coût de leur facture de chauffage.

**M. MUZEAU**, Conseiller municipal émet un avis favorable au passage de ces avenants au prochain conseil municipal. Il considère que l'évolution va dans le bon sens dans une période où les personnes ont des problèmes pour finir leur fin de mois. Il indique que même s'il s'agit « un mauvais arrangement » il permet néanmoins une baisse immédiate dans un contexte de crise. De plus, s'engager dans des contentieux ne serait pas sérieux et cela serait trop lourd pour les finances de la ville.

Manière déguisée de participer au vote .

Argumentation étonnante : c'est la SDCC qui impose sa loi et non le conseil. Et cela pour 20 ans. Pour information, le groupe de M. Muzeau sera absent lors du conseil du 21/12/11.

**M. COCHEPAIN**, conseiller municipal indique qu'il est favorable mais ne prendra pas part au vote lors du prochain CM pour les raisons qu'il a déjà précisé à Mme CREMIEUX. Il indique ne pas croire à la procédure judiciaire et rappelle que la baisse des tarifs est immédiate.

**M. SCHMAUS**, conseiller municipal indique que la ville a le couteau sous la gorge pour reprendre l'expression employée par un autre élu, que les offres de la SDCC paraissent limitées. Il regrette la précipitation alors que ce dossier est fort ancien et rappelle deux années de travail de la CRC. S'il note les efforts de négociation qu'il ne minimise pas, il souhaite savoir dans quel délai la déconnexion entre Clichy et Levallois aura lieu. Il trouve que la date avancée de 2015 est trop éloignée. M. SCHMAUS souligne le fait que la CRC a demandé une remise à plat et qu'en l'occurrence la ville ne prend pas ce chemin. Sur la biomasse, il indique qu'il faut faire une expertise indépendante avec des perspectives pour savoir où l'on va au juste.

**M. JP AUFFRET**, Premier adjoint au Maire indique qu'il appartient à chaque élu de prendre ses responsabilités politiques. La non présentation au conseil municipal est impensable et ce dernier demande au Maire de réunir le CM éclairé par les éléments techniques en notre possession et le CM tranchera.

M. Schmaus votera le protocole

**Mme DUMAS MARGUERY**, Adjointe au Maire indique ses inquiétudes face au pouvoir d'achat des clicheois et considère que cet accord est acceptable. Elle est favorable à ce que le projet d'avenants et de protocole passe au CM rapidement.

**M. SYLLA**, Adjoint au Maire précise que la ville est adhérente du SIPPAREC et qu'il y a eu des débats intéressants sur la question des énergies renouvelables. Il précise que le nord des hauts de seine ne

Mme Dumas-Marguery lors du conseil du 21/12/11 : « C'est bien beau de toujours râler, si vous perdez tout, tant pis pour vous » [phrase oubliée dans le procès verbal du Conseil].

peut avoir de géothermie. L'étude demandée par un expert indépendant peut donc être faite par le SIPPAREC. Il est favorable au passage des avenants au CM.

**Mme MAGUARIAN**, DGST, marque son accord sur l'impossibilité de la géothermie. Elle évoque l'étude du projet de géothermie profonde sur la ZAC Batignolles. la ville a été consultée. Cependant le régime des températures et la nature du réseau vapeur ne sont pas compatibles avec la température de l'aquifère du Dogger. Les conclusions de l'étude l'atteste. Elle souligne le travail fait sur la structure tarifaire, plus simple, plus lisible plus juste.

**Mme ROLAND** souhaite savoir qui va supporter le coût de la déconnection entre les villes de Clichy et Levallois.

Il lui est répondu que le coût ne sera pas supporté par les clichois. Me Mabile précise également qu'aujourd'hui la valeur non amortie des investissements s'élèverait à l'échéance du contrat à 2.2 millions d'euros qu'il conviendra d'indemniser.

**Me Mabile** précise que les chances de gagner en contentieux pour la ville sont faibles ;

**Mme ROLAND** émet l'idée que l'on n'a pas assez travaillé sur l'hypothèse de la fin de contrat et de la remise en concurrence et qu'il n'y pas assez d'argumentaires sur les études à réaliser pour l'avenir.

**Monsieur le MAIRE** indique que les éléments souhaités seront remis à l'intéressé pour étude mais que ce qu'elle propose est de « stagner » et de faire supporter à la ville 20 à 30 000 000 € d'investissements ce qui est irréaliste.

**Mme CREMIEUX**, de la CSF indique réunir lundi soir les locataires et fera remonter les propositions et les observations qui remonteront à l'occasion de cette réunion.

**Monsieur le MAIRE** indique la possibilité de remonter des amendements lors de la séance du CM.

**Mme LAUZERAY** présidente de la CDCC indique être sur les mêmes bases que celles de Mme CREMIEUX. Elle souhaite qu'il puisse être renégociées les puissances souscrites pendant 6 mois pour les copropriétés, un compte rendu rapide de cette réunion et disposer de la liste à la maison de l'habitat.

**Monsieur le MAIRE** remercie des membres présents de la tenue des débats, il indique que les avenants vont être ajoutés à l'ordre du jour du prochain CM c'est-à-dire le 21 décembre. Il indique que les nouveaux textes montrent des avancées réelles et que si l'on tendait vers le contentieux, d'une part la ville a toutes les chances de perdre et d'autre part, que cela serait couteux pour la ville.

Fin 23h30

Les mêmes amendements qu'il refusera lors du conseil municipal du 21/12/11

Où l'on voit que cette réunion était une réunion « albi », la décision de passage en force du protocole étant déjà décidée.

1 -Encore heureusement.  
2 – M. le Maire expliquera, lors du conseil municipal, que cela va diminuer les charges de la SDCC.  
3 – Par contre, comme dit précédemment, c'est la SDCC qui empochera les baisses de charges et non les clichois.



De nouveau, pourquoi ces années de procédures qui ont coûté fort cher. Incompétence ou collusion avec la mairie pour enterrer le dossier ?